



# LA RENTRÉE 21/22

Dispositions réglementaires  
& situation sanitaire  
*30 Septembre 2021*





# DE MULTIPLES SUJETS...

1. Certificat médical
2. Mutations
3. Harmonisation des formats de licences
4. Contrôle d'honorabilité
5. Protocole sanitaire
6. Pass'Sport
7. Plan de relance & dispositif d'aide au renouvellement
8. Questions diverses

# UNE RUBRIQUE DÉDIÉE SUR LA BAO



[RENTRÉE 21/22](#) [ANS/PSF](#) [GÉRER SON CLUB](#) [COMMUNIQUER](#) [PHOTOTHÈQUE](#) [CONTACT](#) [GÉNÉRATEUR DE SITES](#)

## RENTRÉE 21/22

Cette rubrique vise à vous regrouper tous les documents, outils et informations liées à la rentrée 2021-2022. Nous savons combien il peut être difficile d'appréhender tous les changements et tous les nouveaux dispositifs mis en place à l'automne 2021. Cette rubrique est là pour vous aider et elle sera mise à jour tout au long des mois de septembre/octobre 2021.

[PROCOLES SANITAIRES](#)

[PLAN DE RELANCE](#)

[PASS' SPORT](#)

[DÉLIVRANCE DES LICENCES](#)





# 1. CERTIFICAT MÉDICAL

## DES CHANGEMENTS POUR LES MINEURS

### POUR LES MINEURS : SUPPRESSION DU CERTIFICAT MÉDICAL

- Mise en place d'un questionnaire de santé
  - Dans le cadre d'une **prise** ou d'un **renouvellement** de licence
  - Pour la pratique loisir et compétitive : **TOUS LES TYPES DE LICENCES** sont concernés
  - Questionnaire à compléter par le mineur et les personnes exerçant l'autorité parentale
  - Si une (ou plusieurs) réponse(s) positive(s) >> certificat médical obligatoire
  - Si aucune réponse positive >> simple attestation via la notice licence
- **Sauf pour le biathlon** : certificat médical obligatoire tous les ans



Fiche pratique « [Licencié mineur – Faut-il présenter un certificat médical](#) »



# 1. CERTIFICAT MÉDICAL

## PAS DE CHANGEMENT POUR LES MAJEURS

### **POUR LES MAJEURS : PAS DE CHANGEMENT**

- Certificat médical obligatoire pour tout nouveau licencié (si pas licencié en 2020/2021)
- **Certificat médical obligatoire pour les licenciés mineurs en 2020/2021**
- [Questionnaire de santé](#) obligatoire pour tout renouvellement de licence :
  - Certificat médical obligatoire tous les 3 ans pour les licenciés COMPÉTITEUR – tous les 20 ans pour les licenciés DIRIGEANT ou LOISIR
  - Si une (ou plusieurs) réponse(s) positive(s) >> certificat médical obligatoire
  - Si aucune réponse positive >> simple attestation via la notice licence
  - Sauf pour le biathlon : certificat médical obligatoire tous les ans



Fiche pratique « [Licencié majeur – Quand présenter un certificat médical](#) »



## 2. MUTATIONS

### SIMPLIFICATIONS DES PROCÉDURES

#### POUR LES LICENCIÉS LOISIR / DIRIGEANT / COMPÉTITEUR (HORS CAS PARTICULIER) : PLUS DE FORMULAIRE DE MUTATION

- Pour toute mutation à l'intersaison : plus de formulaire de mutation à remplir
  - Le **nouveau club saisit directement la licence** dans l'interface club
  - Le licencié informe le club quitté
- Pour toute mutation en cours de saison (*avec une licence valide*) : mutation soumise à l'autorisation du club quitté (à communiquer dans les 15 jours suivant la demande)
  - Refus de la mutation possible uniquement en cas de non respect d'engagements financiers ou contractuels par le licencié



[Règlement des licences et mutations 2021/2022](#)



## 2. MUTATIONS

### SIMPLIFICATIONS DES PROCÉDURES

#### **POUR LES LICENCIÉS COMPÉTITEUR SÉLECTIONNÉS EN ÉQUIPE COMITÉ : PAS DE CHANGEMENT**

- Mutation soumise à autorisation du comité de ski (quitté le cas échéant), après avis du club quitté
- Composition des équipes comité à communiquer avant le 30/09

#### **POUR LES LICENCIÉS COMPÉTITEUR MEMBRES DES ÉQUIPES DE FRANCE : PAS DE CHANGEMENT**

- Procédure pour les licenciés sélectionnés en équipes de France A, B et Jeunes/Juniors, SHN élite, sénior et relève (au moment de la demande)
- Mutation à demander avant le comité directeur organisé dans le cadre du congrès (sauf perte de soutien de sa station)
- Mutation soumise à autorisation du comité directeur de la fédération, après avis des comités de ski et clubs concernés



[Règlement des licences et mutations 2021/2022](#)



# 3. HARMONISATION DES FORMATS DES LICENCES

## UNIFORMISATION

### UNE IDENTITÉ = UN NUMÉRO UNIQUE DE LICENCE DANS LE TEMPS

- **Fusion des bases de licenciés** LOISIR, DIRIGEANT et COMPÉTITEUR
  - Harmonisation des données des licenciés LOISIR avec les licences DIRIGEANT / COMPÉTITEUR : informations de naissance (nom de naissance, lieu de naissance...)
- Ouverture de la période de **pré-validation** aux licences LOISIR
- Nouvelles possibilités en termes de **fonctionnalités** (tris, recherches, exports statistiques ...).





# 3. HARMONISATION DES FORMATS DES LICENCES

## HOMOGENÉISATION DES CATÉGORIES D'ÂGE

### HARMONISATION DES LICENCES JEUNES / ADULTES EN INTÉGRANT LES LICENCIÉS « LOISIR » À LA BASE « COMPÉTITEUR & DIRIGEANT »

- **Pour tous les types de licences**
  - Adulte : né(e) en 2006 et avant
  - Jeune : né(e) en 2007 et après

> *À 15 ans, je suis un « adulte »*

**Catégories d'âge uniformisées pour tous les types de licences**



# 4. CONTRÔLE D'HONORABILITÉ

RAPPEL

## COMMENT IDENTIFIER LES ENCADRANTS ET DIRIGEANTS CONCERNÉS ?

- 2 cases à cocher sur la fiche licence (dans l'interface club) :
  - Encadrant
  - Exploitant d'établissement d'APS
- Nouveaux champs sur la fiche licence
  - Nom de naissance
  - Prénom
  - Lieu de naissance
- Seuls les licenciés encadrants et/ou dirigeants doivent être « cochés » et faire l'objet du contrôle d'honorabilité

## COMMENT INFORMER LE LICENCIÉ ?

- Via la notice licence : les personnes concernées doivent avoir coché l'une des deux cases du feuillet détachable de la notice licence



[Fiche pratique « le contrôle d'honorabilité en bref »](#)



# 5. PROTOCOLE SANITAIRE

## MISE EN PLACE DU PASS SANITAIRE

- Pass sanitaire =
    - Vaccination complète
    - Test PCR ou antigénique de moins de 72h
    - Certificat de rétablissement (= test positif de plus de 11 jours et moins de 6 mois)
  - Qui est concerné ?
    - Toutes les personnes majeures (y compris les encadrants, bénévoles, salariés...)
    - Tous les mineurs d'au moins 12 ans et 2 mois
    - Tous les SHN et membres du PPF
  - Dans quelles situations le pass sanitaire est-il obligatoire ? UNIQUEMENT pour :
    - L'accès aux équipements sportifs
    - Les manifestations et compétitions sportives
    - Les déplacements à l'étranger
- >> Le pass sanitaire n'est pas applicable à la prise de licence et/ou à l'adhésion dans un club



[Guide de recommandations sanitaires FFS](#)



# 6. PASS'SPORT

## ALLOCATION DE RENTRÉE SPORTIVE

- Qu'est ce que c'est ?
  - Nouveau dispositif de l'État visant à favoriser la prise de licence dans les associations sportives
  - Pour financer tout ou partie d'une inscription dans un club
  - **Réduction forfaitaire de 50 € par enfant**
- C'est pour qui ?
  - Enfants de 6 à 17 ans révolus au 30 juin 2021, bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou l'allocation aux adultes handicapés (entre 16 et 18 ans)
- C'est jusqu'à quand ?
  - Dispositif ouvert **jusqu'au 30 novembre 2021**
- Que doit faire le club ?

Lorsqu'un enfant se présente avec un courrier l'ayant informé qu'il était allocataire du Pass'sport :

  - Le club applique une réduction de 50 €
  - Le club conserve le courrier (sauf si plusieurs enfants y sont mentionnés)
  - Le club demande le remboursement des 50€ sur *Le Compte Asso*



[Plus d'infos sur le Pass'Sport](#)



# 7. PLAN DE RELANCE

## & AIDE AU RENOUVELLEMENT DES LICENCES

### 3 PILIERS

- **les licenciés**, avec notamment la mise en place d'une aide financière pour le renouvellement des licences,
- **les clubs**, avec la mise à disposition d'outils pour faciliter la gestion des clubs,
- **la communication**, avec le déploiement d'une campagne d'activation digitale ambitieuse.



**Plan de RELANCE**

2021  
2022

Fédération Française  
de Ski

**Plan de relance  
de la FFS :**

Une enveloppe d'un  
million d'euros au profit  
des Clubs et des Licenciés

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SKI S'ENGAGE POUR LA REPRISE DE SES ACTIVITÉS À L'AUTOMNE 2021



# QUI EST CONCERNÉ ?

- Uniquement les personnes **licenciées à la FFS en 2020/21** (toutes licences, souscrites en club ou en ligne – sauf licences délivrées par les ESF)
- Uniquement les personnes qui souscrivent une licence 2021/22 **avant le 31/12/2021**
- Uniquement les personnes qui souscrivent **une licence 2021/22 via un club** (saisie via l'interface « club » - ne s'applique pas aux licences prises en ligne)

## **Ces trois conditions sont cumulatives !**

Le règlement complet de ce dispositif est disponible [ICI](#)

**Un tutoriel a aussi été rédigé pour vous aider**

**[Guide pratique : le dispositif d'aide au renouvellement des licences](#)**





# QUELS MONTANTS DE RÉDUCTION ?

Catégorie Saison 20/21	Montant licence	Réduction Saison 21/22
LOISIR JEUNE	34 €	10 € (29%)
LOISIR ADULTE	39 €	15 € (38 %)
COMPÉTITEUR JEUNE	59 €	10 € (17%)
COMPÉTITEUR ADULTE	84 €	25 € (30%)
DIRIGEANT	64 €	25 € (39%)
LOISIR FAMILLE	123,10 €	20 €* (16%)

*\* la réduction de 20 euros pour une licence famille peut s'appliquer à tout type de licence souscrite sur la saison 2021-2022, famille ou individuelle, dans la limite d'une réduction par licence famille souscrite en 2020-2021*



# COMMENT ÇA MARCHE?

## Étape 1 : une licence, une identité

Le système informatique reconnaît **automatiquement** les personnes qui avaient une licence en 2020-2021.

## Étape 2 : la réduction

Il vous appartient d'appliquer la réduction directement au licencié.

Pour vous aider et en cas de doute, nous avons intégré une notification dans l'interface de saisie des licences.

### Licence

---

Dernière licence

**Compétiteur / Compétiteur Adulte - Assurance OPTIMUM (2020)**



Cette licence souscrite pour la saison 2020-2021 doit bénéficier pour la saison 2021-2022 d'une réduction de 10€

Une fois la licence validée, si vous consultez la fiche du licencié, vous pourrez retrouver le montant de la réduction qui a du être appliquée.

## Étape 3 : la facturation

Les facturations (FFS aux comités de ski & comités de ski aux clubs) intégreront automatiquement ces réductions  
*L'écriture sera similaire à celle d'une transformation d'un Pass Découverte en licence*





# 8. QUESTIONS DIVERSES

## DES TEMPS D'ÉCHANGES OUVERTS À TOUS

- **Webinaires « Rentrée 21-22 : dispositions réglementaires et situation sanitaire »**
  - Lundi 13 septembre de [12h30 à 13h30](#)
  - Lundi 13 septembre de [19h à 20h](#)
- **Formation « communication & réseaux sociaux »**
  - Jeudi 23 septembre de 18h30 à 20h00
  - Inscription : <https://forms.office.com/r/7FCAJSq8e8>
- **7<sup>ème</sup> Forum des clubs**
  - Jeudi 7 octobre de 18h30 à 20h00
  - Diffusion en direct sur [FFSTV](#)
- **Webinaire-tutoriel : « Plan de relance & dispositif incitatif »**
  - Mardi 12 octobre de [18h30 à 19h30](#)



Nous sommes à votre écoute!

[contact@ffs.fr](mailto:contact@ffs.fr)

04 50 51 40 34

